



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 1 / 2023
DU 3 JANVIER 2023

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre VI du livre II de la partie législative,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux CAP des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 6 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du président et des vice-présidents,

Vu la délibération n° 94-2022 du bureau communautaire en date du 25 avril 2022, relative à la mise en œuvre des élections professionnelles : paritarisme, voix délibératives des représentants de la collectivité et nombre de représentants au sein des instances paritaires, fixant à 4 titulaires le nombre de représentants du personnel pour les CAP A, B et C et à 3 titulaires le nombre de représentants du personnel en CCP,

Vu le renouvellement général des instances consultatives du personnel le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres titulaires et suppléants des commissions administratives paritaires de Laval Agglomération,

ARRÊTE

Article 1er

Désignation des titulaires

Sont désignés comme membres aux commissions administratives paritaires (CAP) :

- pour la catégorie A :
représentant Laval Agglomération :
 - Bruno Bertier, vice-président,
 - Geoffrey Begon, conseiller communautaire,
 - Jean-Pierre Thiot, conseiller communautaire délégué,
 - Fabien Robin, vice-président.

- pour la catégorie B :
représentant Laval Agglomération :
 - Bruno Bertier, vice-président,
 - Geoffrey Begon, conseiller communautaire,
 - Jean-Pierre Thiot, conseiller communautaire délégué,
 - Fabien Robin, vice-président.

- pour la catégorie C :
représentant Laval Agglomération :
 - Bruno Bertier, vice-président,
 - Geoffrey Begon, conseiller communautaire,
 - Jean-Pierre Thiot, conseiller communautaire délégué,
 - Fabien Robin, vice-président.

Article 2

Désignation des suppléants

Sont désignés comme membres suppléants aux commissions administratives paritaires (CAP) :

- pour la catégorie A :
représentant Laval Agglomération :
 - Georges Hoyaux, conseiller communautaire,
 - David Cardoso, conseiller communautaire délégué,
 - Kamel Ogbi, conseiller communautaire,
 - Anthony Roullier, conseiller communautaire.

- pour la catégorie B :
représentant Laval Agglomération :
 - Georges Hoyaux, conseiller communautaire,
 - David Cardoso, conseiller communautaire délégué,
 - Kamel Ogbi, conseiller communautaire,
 - Anthony Roullier, conseiller communautaire.

- pour la catégorie C :
représentant Laval Agglomération :
 - Georges Hoyaux, conseiller communautaire,
 - David Cardoso, conseiller communautaire délégué,
 - Kamel Ogbi, conseiller communautaire,
 - Anthony Roullier, conseiller communautaire.

Article 3

Bruno Bertier, vice-président, assurera la fonction de président aux commissions administratives paritaires (CAP). À défaut, la présidence sera assurée par l'un des représentants titulaires de la collectivité, selon le règlement intérieur en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Bruno Bertier
Le

Notifié à Georges Hoyaux
Le

Notifié à Geoffrey Begon
Le

Notifié à David Cardoso
Le

Notifié à Jean-Pierre Thiot
Le

Notifié à Kamel Ogbi
Le

Notifié à Fabien Robin
Le

Notifié Anthony Roullier
Le